

Devenir membre

doMino, association créée en 2016 à l'issue de la Belle Saison avec l'enfance et la jeunesse, rassemble des acteurs culturels professionnels (lieux de production et de diffusion, bureaux de production et équipes artistiques) basés en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ses membres se réunissent dans une démarche collective et solidaire pour soutenir la création régionale de spectacles vivants professionnels à destination du jeune public sous la forme d'une aide financière à la création et d'un accompagnement au développement.

Pour la deuxième année, doMino lance un appel à participation pour soutenir la création de spectacles vivants jeune public.

Devenir membre de doMino, c'est mutualiser des moyens pour apporter un soutien fort à une/des créations spectacle vivant jeune public de la saison 2018-2019, c'est accompagner à plusieurs une compagnie régionale dans son développement, c'est tisser et renforcer les partenariats entre les réseaux de diffusion, de création et les compagnies professionnelles.

Toutes les structures de diffusion, les structures de création et les compagnies de la région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent participer, avec un apport minimum de 150 € par an. Il existe deux catégories de membres :

- ceux dont la participation annuelle se situe entre 150€ et 999€
- ceux dont la participation annuelle minimum est de 1000€

Chaque membre s'engage pour au moins 3 ans, assurant ainsi une pérennité à la mission de l'association.

Devenir membre de doMino, c'est également signer la charte de fonctionnement et adhérer aux valeurs de la démarche coopérative :

- Affirmer son soutien à la création jeune public dans la pluralité de ses formes, de ses langages, de ses publics, à parité avec la création pour adultes
- Adhérer à un cadre/réseau interprofessionnel de soutien à la création jeune public en Auvergne-Rhône-Alpes
- Considérer la création jeune public comme un enjeu de société majeur
- Se regrouper pour chercher ensemble et expérimenter ensemble de nouvelles façons de produire
- Appliquer une démarche démocratique au sein du collectif (1 membre = 1 voix)
- Etre dans l'ouverture et l'équité / décroiser diffuseurs et compagnies / sortir de l'entre-soi
- Faire preuve de bienveillance, que ce soit parmi les membres entre eux qu'à l'égard des porteurs de projets
- Vouloir expérimenter une nouvelle relation entre lieux et compagnies et entre compagnies
- Mettre en commun et mettre à disposition ses moyens, compétences, connaissances et expertises dans une logique de partage et d'entraide

Quand participer ?

Pour participer à la sélection du projet soutenu par doMino, renvoyez le bulletin **avant le 15 juin 2017, date à laquelle le comité de sélection répartira entre les membres les projets reçus.**

Après cette date, vous pourrez toujours intégrer la Coopérative mais ne participerez pas au choix du projet soutenu en 2018-2019.

Nous rencontrer ?

Vous êtes les bienvenus lors de nos prochains rendez-vous ! N'hésitez pas à prendre contact avec nous par mail.



COOPÉRER ET SOUTENIR
LA CRÉATION JEUNE PUBLIC
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BULLETIN de Participation 2017

A retourner par courrier ou par mail (adresses ci-dessous)

Je souhaite participer à la démarche coopérative de doMino pour soutenir une création spectacle vivant jeune public sur la saison 2018-2019 en devenant membre de l'association. Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et de la charte de doMino qui établit les règles de cette démarche coopérative. En devenant membre de doMino, j'approuve les statuts et je suis signataire de cette charte.

L'Adhésion à l'association doMino est obligatoire pour y participer. Montant=15€

Participation financière à la coopérative de doMino :.....

Nom de la Structure :
Contact – Référent pour la structure :
Adresse :
Tél :
E-mail :

Je m'engage à verser à l'association doMino, avant le 31 janvier 2018, la somme de :

(participation financière pour le soutien à la création + adhésion)

Mode de règlement : chèque virement mandat administratif

Signature et cachet de la structure :

Une facture vous sera adressée à réception de votre bulletin de participation (TVA non applicable, article 293 B du CGI)

Bulletin à retourner par courrier ou email :

doMino
c/o Espace 600
le Patio
97 galerie de l'Arlequin
38100 GRENOBLE
Email : contact@domino-coop.fr